

Rapport de la commission de gestion 2021-2022 sur l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2021.

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues conseillères et conseillers communaux.

La Commission de Gestion (COGE) est composée des personnes suivantes :

Lionel Vassaux : Président
Marc Buthey : Secrétaire
Pascal Maeder : Rapporteur
Gurvan Burnier : Membre
Nicolas Quirici : Membre

La COGE a bien reçu, conformément au règlement du Conseil Communal de Cudrefin, le rapport de la Municipalité sur la gestion 2021, ainsi que les comptes arrêtés au 31 décembre 2021. Les comptes détaillés et le rapport de révision établis par Fiprom SA étaient à disposition.

L'analyse des comptes a été réalisée à la suite de deux séances de la COGE et de recherches individuelles menées par ses membres. Les questions soulevées ont été transmises à la boursière, Madame Brigitte Burri et au Syndic, Richard Emmenegger. Lors d'une séance, ils ont répondu à ces questions. La COGE les remercie pour leur disponibilité et leur transparence.

Pour l'essentiel, la COGE a accompli sa tâche selon les modalités définies à l'article 91 du règlement communal (et selon Art. 93b et suivant la loi du 28 février 1956 sur les communes ; Art 34 et 35 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes).

Concrètement, elle a procédé à l'examen de la gestion des comptes par sondage.

Elle a notamment :

- a) Procédé à un pointage par sondage des écritures, aussi bien des recettes que des dépenses en les comparant aux pièces justificatives,
- b) Vérifié l'existence et l'exactitude des éléments figurant au bilan,
- c) Vérifié l'utilisation des crédits d'investissement et des subventions,
- d) Vérifié le respect des amortissements légaux des investissements obligatoires amortissables,
- e) Vérifié l'affectation du produit des taxes et des contributions de remplacement.

La COGE liste les quelques observations ci-dessous qu'elle souhaite voir prises en compte par la Municipalité pour l'exercice 2022 et les suivants.

Le système informatique acheté il y a plusieurs années par la Commune de Cudrefin pour le bureau technique n'est pas encore totalement mis en place, notamment au niveau du plan

communal en ligne. Durant les discussions sur ce point, la COGE a soulevé que, dans différents dossiers, des réponses différentes avaient été données aux mêmes questions, selon le moment. La COGE souhaite une plus grande clarté de la part de la Municipalité.

Nous avons obtenu un organigramme détaillé des employés communaux permettant à la COGE d'enfin avoir une vision claire des répartitions des tâches, chose qui est rendue difficile, voire impossible en utilisant le rapport sur les comptes.

A plusieurs reprises dans les comptes, la COGE a identifié des postes dont les sommes budgétisées étaient surestimées par rapport aux exercices précédents. La COGE souhaiterait une analyse plus poussée sur les années passées lors de l'établissement des budgets de ces postes difficilement chiffrables afin de ne pas gonfler "artificiellement" le budget.

Malgré les revenus engendrés, le parking du port génère, depuis des années, des frais pour la commune et des désagréments pour les utilisateurs. La COGE regrette qu'aucune action concrète n'ait été prise jusqu'à maintenant.

La STEP génère des frais importants et la COGE regrette que la gestion de cette infrastructure n'ait pas suivie la même évolution que celle du village. La COGE reconnaît que ce problème ne date pas de l'exercice 2021, mais regrette que les citoyens de la commune doivent supporter les coûts et les nuisances découlant de longues années de discussions infructueuses. La COGE espère que le projet en cours sera suivi de façon plus efficace que les précédents.

Madame Burri a donné à la COGE des informations détaillées sur le fonctionnement de la péréquation financière et il s'est avéré que la commune n'a aucune marge de manœuvre dans ce dossier et que le canton pilote l'entier de l'opération.

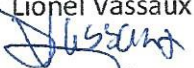
Suite à la réforme policière entrée en vigueur dans le canton de Vaud le 1^{er} janvier 2012, les communes se partagent les charges policières du canton. La COGE, s'étonne de la somme annuelle que la commune doit payer par rapport à la qualité des prestations fournies. Pour la COGE, les prestations ne sont pas en adéquation avec le montant payé.

La COGE a passé en revue les remarques de l'exercice précédent et a constaté que la Municipalité, pour la plupart, en a tenu compte. De plus, la COGE remercie la Municipalité pour son rapport de la gestion de l'exercice 2021 qui lui a été d'une grande utilité.

En conclusion, la Commission de Gestion propose au Conseil Communal d'accepter les comptes 2021.

Cudrefin, le 28 juin 2022

Commission de Gestion de Cudrefin

Lionel Vassaux

Marc Buthey

Pascal Maeder

Gurvan Burnier

Nicolas Quirici
